

- La vie communale p 2
- Informations pratiques p 5
- La vie des écoles p 6
- La vie associative p 7
- Agenda p 8

Bulletin d'information

Mai 2023 - n° 5

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945

Lundi 8 mai 2023 à 11 H

Départ place des anciens combattants



Pour annoncer un évènement, publier un article, une affiche ou une petite annonce dans l'Echo de St Hubert, pensez à envoyer vos textes et images avant le 5 du mois précédant la parution.

Pour l'Echo de Saint Hubert de juin 2023, la date limite sera le 5 mai 2023.



Numéros d'urgence :

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
TOUTES URGENCES	112
(numéro prioritaire fonctionne avec les fixes et mobiles)	
SMS OU FAX	114
(pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)	

Mairie

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 02 98 73 54 34 - Fax : 02 98 73 62 87

Email : mairie.de.cast@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-cast.com

Agence Postale

Du Lundi au Samedi de 9h à 12h

Tél. 02 98 73 54 06

« L'Echo de St Hubert » est également téléchargeable en couleur sur le site Internet.



LA VIE COMMUNALE



Etat civil

Décès

Marie QUINQUIS (née YANNOU), décédée le 11 avril 2023 à Douar-nenez



Compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2023

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Armelle MELT, Nathalie GAONAC'H et Emilie ARZUL, excusées, et Simon BOUGUYON

Procurations : Armelle MELT à Michel LE PAGE

Nathalie GAONAC'H à Sylvie ROGNAN

Emilie ARZUL à Caroline HASCOET

Secrétaire de séance : Caroline HASCOET

DELIBERATION 01-2023 : COMPTES DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :
D'approuver le compte de gestion du receveur municipal, pour l'exercice 2022, pour la comptabilité générale, l'épicerie communale et le lotissement Polusson.

DELIBERATION 02-2023 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire se retire à l'extérieur de la salle du Conseil pour ce vote.

BUDGET GENERAL

		Dépenses	recettes
Fonctionnement	Exercice 2022	942 371.32€	1 279 591.89 €
	Solde 2021		123 730.22 €
	Total réalisations 2022	942 371.32 €	1 403 322.11 €
	Résultat de clôture 2022		460 950.79 €

		Dépenses	recettes
Investissement	Exercice 2022	815 536.10 €	390 289.79 €
	Solde 2021		726 507.17 €
	Total réalisations 2022	815 536.10 €	1 116 796.96 €
	Résultat de clôture 2022		301 260.86 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
D'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2022 tels que présentés pour le budget général.

DELIBERATION 03-2023 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET EPICERIE COMMUNALE

Le Maire se retire à l'extérieur de la salle du Conseil pour ce vote.

EPICERIE COMMUNALE

		Dépenses	recettes
Fonctionnement	Exercice 2022	58 132.11€	93 182.22 €
	Solde 2021		32 222.92 €
	Total réalisations 2022	58 132.11 €	125 405.14 €
	Résultat de clôture 2022		67 273.03 €

		Dépenses	recettes
Investissement	Exercice 2022		0 €
	Solde 2021	1 578 €	0 €
	Total réalisations 2022	1 578 €	0 €
	Résultat de clôture 2022	1 578 €	0 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
D'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2022 tels que présentés pour le budget Epicerie communale.

DELIBERATION 04-2023 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET LOTISSEMENT POLUSSON

Le Maire se retire à l'extérieur de la salle du Conseil pour ce vote.

LOTISSEMENT POLUSSON

		Dépenses	recettes
Fonctionnement	Exercice 2022	38 440.28 €	53 462.50 €
	Solde 2021		0 €
	Total réalisations 2022	38 440.28 €	53 462.50 €
	Résultat de clôture 2022	0 €	15 022.22 €

		Dépenses	recettes
Investissement	Exercice 2022	0 €	0 €
	Solde 2021		52 190.60 €
	Total réalisations 2022	0 €	52 190.60 €
	Résultat de clôture 2022		52 190.60 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
D'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2022 tels que présentés pour le budget Lotissement Polusson.

DELIBERATION 05-2023 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Le Conseil Municipal décide :

De voter les subventions suivantes comme suit :

CCAS : 5 000€ : Unanimité

Racing Cast Porzay : 1 700 € : Unanimité

Bibliothèque : 2 000 € : Unanimité

Comité d'animation – section animation : 3000 €: Unanimité
(*Laurence LE BERRE et Roger MAUGUEN ne prennent pas part au vote*)

Comité d'animation – section Vaches Folks : 2000 €: Unanimité
(*Roger MAUGUEN ne prend pas part au vote*)

Comité d'animation – Danses Bretonnes : 400 € sous réserve: Unanimité
(*Danielle CARIOU et Maurice JACQ ne prennent pas part au vote pour cette subvention*)

Comité d'animation – Cast en Scène : 3 000 € : Unanimité
(*Laurence LE BERRE et Roger MAUGUEN ne prennent pas part au vote*)

Club Ar Vignonnet : 275 €: Unanimité

Arbre de Noël des écoles : 3,50 €/élève : Unanimité

Prime d'initiative pédagogique : 25 € / élève : Unanimité

Voyages scolaires à l'étranger : 30 € / voyage : Unanimité

Société de chasse : 300 € : Unanimité

Comité de développement des agriculteurs : 60 € : Unanimité
(*Michel LE PAGE ne prend pas part au vote*)

Club Loisirs EHPAD Résidence Ty Lann : 450 € : Unanimité
(*Danielle CARIOU ne prend pas part au vote pour cette subvention*)

Club Vita Gym : 150 € : Unanimité

Cast VTT : 300 € : Unanimité (*Stéphane BOURLES ne prend pas part au vote pour cette subvention*)

Elan du Porzay : 200 € : Unanimité

Dojo du Porzay-Nevet : 150 € : Unanimité

Polysonnance : 200 € : Unanimité

Secours Populaire : 200 € : Unanimité

DELIBERATION 06-2023 : FISCALITE LOCALE – VOTE DES TAUX 2023

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

De modifier les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2023 et de les fixer ainsi que suit :

Taxe d'Habitation :	12.57 %
Foncier bâti	34.10%
Foncier non bâti	38.05 %

DELIBERATION 07-2023 : FISCALITE LOCALE – MAJORATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES POUR LES TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Le Maire expose les dispositions de l'article 1396 du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines ou à urbaniser, lorsque les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité et, le cas échéant, d'assainissement existant à la périphérie de la zone à urbaniser ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone, délimitées par une carte communale, un plan local d'urbanisme, un document d'urbanisme en tenant lieu ou un plan de sauvegarde et de mise en valeur approuvé conformément au code de l'urbanisme, d'une valeur forfaitaire comprise entre 0 et 3 € par mètre carré pour le calcul de la part de taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la commune et aux établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre dont elle est membre. Cette majoration ne peut excéder 3 % d'une valeur forfaitaire moyenne au mètre carré définie par l'article 321 H de l'annexe III au code général des impôts et représentative de la valeur moyenne du terrain selon sa situation géographique.

La liste des terrains constructibles concernés est dressée par le maire. Cette liste, ainsi que les modifications qui y sont apportées, sont communiquées à l'administration des impôts avant le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition. En cas d'inscription erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Considérant qu'il existe dans le centre du bourg de Cast plusieurs terrains ouverts à l'urbanisation depuis de nombreuses années qui n'ont pas fait l'objet d'opération de cession, de construction ou d'aménagement et qu'il est nécessaire de lutter contre la rétention foncière afin de favoriser l'installation de nouveaux ménages sur la commune ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans le périmètre défini par la carte annexée à la présente délibération.

- Fixer la majoration par mètre carré à 0.20 € sur l'intégralité des parcelles concernées ;

- Décider de supprimer la réduction de 200 mètres carrés de la superficie retenue pour le calcul de la majoration prévue au B du II de l'article 1396 du code général des impôts.
Charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DELIBERATION 08-2023 : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :
De répartir ainsi que suit l'excédent global de clôture de la section de fonctionnement des comptes administratifs de 2022 :

Budget général :

Section de fonctionnement (article 002) : 143 293.38 €

Section d'investissement (article 1068) : 317 657.31 €

DELIBERATION 09-2023 : BUDGET PRIMITIF 2023 – COMMUNE

Est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé par le Maire et la commission des finances pour le budget général.

Le Conseil Municipal décide à la majorité et une abstention de Frédéric LAMBALLE de :

D'approuver le budget primitif de la commune de l'année 2023 tel que suit :

- Section de fonctionnement : 1 387 913.39 €

- Section d'investissement : 1 244 532.24 €

DELIBERATION 10-2023 : BUDGET PRIMITIF 2023 – LOTISSEMENT POLUSSON

Est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé par le Maire et la commission des finances pour le lotissement Polusson.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

D'approuver le budget primitif du lotissement Polusson de l'année 2023 tel que suit :

- Section de fonctionnement : 366 232.22 €

- Section d'investissement : 243 440 €

DELIBERATION 11-2023 : CONVENTION PORTANT SOUTIEN A LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LA COMMUNE DE CAST ET LE DEPARTEMENT DU FINISTERE

La Commune a compétence pour organiser la lecture publique sur son territoire (Loi n°83-663 du 22 juillet 1983, art.61).

Le Conseil départemental peut apporter son soutien aux communes par le conseil, l'aide à l'équipement, le prêt de collections, la formation et l'action culturelle.

Les services de la lecture publique sont assurés par la Bibliothèque du Finistère pour permettre d'améliorer les actions déjà engagées par la Commune, pour offrir un service de lecture publique à ses habitants, pour amplifier le travail réalisé par l'équipe de salariés ou de bénévoles et conforter le soutien apporté par le Conseil départemental.

La présente convention définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation d'objectifs précis contribuant au développement de la bibliothèque dans la Commune de Cast.

Elle définit les conditions auxquelles est subordonnée l'aide technique accordée par le Conseil départemental et sa bibliothèque.

Ces objectifs sont :

Permettre l'accès des habitants à une bibliothèque ;

Offrir au public des collections actualisées, un service de qualité avec du personnel formé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

D'accepter les termes de la convention entre la commune et le département du Finistère ;

D'autoriser le Maire à signer cette convention ;

D'annexer cette convention à la présente délibération.

DELIBERATION 12-2023 : TRAVAUX DE CHAUFFAGE DE LA SALLE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 18-2021 par laquelle la commune a sollicité une subvention au titre de la Dotation de solidarité à l'investissement local pour les travaux de rénovation énergétique de la salle communale avec renforcement de l'isolation et remplacement de la chaudière fioul par une autre source énergétique. La commune s'est vu attribuer une subvention de 30 000 € au titre de la DSIL.

Les travaux vont consister en une isolation des combles de la salle communale et l'installation d'une pompe à chaleur. Ces travaux vont permettre un gain en consommation d'énergie finale de près de 73% et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 94,6%.

Les travaux sont programmés entre l'été et l'automne 2023 pour un montant de 160 000 € HT.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un soutien de la part de l'Etat au titre du Fonds Vert. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les travaux tels que présentés ;

D'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Vert ;

D'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

Suite à la dernière réunion de la commission Enfance-Jeunesse, Madame Laurence LE BERRE informe le conseil que des démarches sont en cours avec la gendarmerie et des associations afin de travailler auprès des élèves du primaire et du secondaire sur les sujets du harcèlement et des réseaux sociaux. Une première action aura lieu en lien avec les deux écoles primaires de la commune le vendredi 7 avril à 10h30 avec des gendarmes de la brigade de Locronan qui viendront à la rencontre des élèves du CM.

Roger MAUGUEN souhaite transmettre ses félicitations aux agents des services techniques qui ont réalisé des travaux d'embellissement, notamment en installant des cabanes à insectes et en posant des coccinelles créées de leurs mains. Le maire se joint à Monsieur MAUGUEN pour ces félicitations.

**CCAS**

Au sein d'une commune, il existe un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes en difficulté financière et/ou fragilisées socialement, il s'agit du **Centre Communal d'Action Sociale**.

Il constitue l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, le CCAS a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, d'orienter les personnes selon leur problématique. Aussi, si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à solliciter le CCAS de Cast, il pourra vous accorder une aide financière ou alimentaire pour vous aider à surmonter un moment difficile.

● CCAS (suite)

De plus, pour une meilleure couverture santé pour les administrés, il existe depuis octobre 2022 une mutuelle communale. Une convention a été signée avec les assureurs AXA et Groupama. Que vous soyez retraités, étudiants, travailleurs indépendants ou agriculteurs, le simple fait d'habiter Cast vous donne le droit à un tarif préférentiel pour votre mutuelle santé. N'hésitez pas à vous rendre en mairie pour obtenir toutes leurs coordonnées.

Contact :

mairie au **02.98.73.54.34** ou Laurence LE BERRE : **06.63.46.90.42**.

D'autre part, pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, le CCAS souhaite proposer aux personnes ayant 70 ans et + de participer à un **déjeuner convivial** au restaurant scolaire en compagnie des enfants de la commune. Il suffit de vous inscrire (attention nombre de place limité) et le CCAS prend en charge votre repas. Un bon moyen de se remémorer les bons moments passés à l'école.

Deux dates possibles :

- **Jeudi 08/06**

Menu : melon - tajine de légume et semoule Bio - Brie - Gâteau aux pépites

- **Jeudi 15/06**

Menu : Tomate à l'huile d'olive - Daube de bœuf aux olives et pommes roty - Petit moulé - Moelleux abricots

Le repas aura lieu entre 12h et 13h30 dans l'une ou l'autre des écoles en fonction du nombre d'inscrits.

Inscriptions : Laurence Le Berre : **06.63.46.90.42**

ou celton.leberre@orange.fr

● Atelier Cuisine

Le CCAS de CAST et le Dispositif « Vas-Y » de la Fondation ILDYS proposent un atelier cuisine à destination des personnes à partir de 60 ans.

Dans une ambiance détendue, il s'agit de transmettre le plaisir de cuisiner et d'apprendre ce qui est favorable pour améliorer la qualité des repas. Comme à chaque âge de la vie, les besoins nutritionnels de notre corps évoluent mais avec l'âge les besoins alimentaires ne diminuent pas.

Une diététicienne de Défi Santé Nutrition, partenaire du Dispositif Vas-Y, donnera des conseils au cours des 3 premières séances. La quatrième sera animée par une chef cuisinier.

Les séances de l'atelier cuisine se dérouleront les mardis 16 mai de 10h00 à 14h00, 23 mai et 6, 13 juin 2023 de 10h30 à 14h00 à la salle la Rotonde à CAST.

Cet atelier de quatre séances est gratuit, pour un même groupe de 12 personnes, sur inscription.

Il ne reste que 3 places disponibles

Inscription auprès de Pierre RIOU **06.08.26.39.83**.

● Commerces et professionnels

*La liste des artisans, commerçants, producteurs, entreprises de services et professionnels de santé est disponible en **mairie** ou sur notre site Internet www.mairie-cast.com*

Santé

Horaires du **Docteur SABLON, médecin généraliste**.

Tél : 09.86.44.17.29 (*consultations sur rendez-vous uniquement*) : lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h à 12h et de 15h30 à 19h. Fermé le jeudi. Samedi matin de 9h à 12h

Horaires du **Docteur LOBJEOIS, médecin généraliste**.

Tél. 09.81.84.19.68.

Prise de rendez-vous sur doctolib.fr ou par téléphone.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 20 et de 14 h à 18 h 40. Fermé le mardi. Samedi matin de 9 h à 12 h.

Cabinet Infirmier - Maison médicale

Permanences au cabinet infirmier : le mardi et le vendredi de 7h30 à 8h30

Tél. : 02.98.73.58.78 pour prise de rendez-vous

Csaba Kincses, masseur kinésithérapeute : 09.86.44.14.51

Pharmacie Niquet (02.98.73.56.06)

Ouvert du lundi au vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 19 h ; le samedi 9 h - 12 h www.pharmacie-niquet.fr

Taxi Peron : toutes distances , transports médicaux assis (consultations, hospitalisations), aéroports, gares, scolaires, restaurants, etc. Véhicule aménagé pour fauteuil roulant.

Contact : tél 06.19.17.01.17 / 02.98.81.54.08

mail : taxiperon@gmail.com

Marchés, place St Hubert

Les mardis, de 9h à 12h : marché alimentaire (légumes, viande)

Les Paniers Castois : légumes bio, paniers à 10 €, 13 € et 16 € - le vendredi 18 h - 19 h

Contact : Frédéric au 02.98.73.67.07 ; Maurice au 06.81.89.51.99.

Ferme de Lamharo Vend colis de porc (± 7 kg) à 12€/kg : Animaux élevés sur paille, nourris à base d'aliments sans OGM et enrichis en graine de lin.

Contact : Bruno HASCOET au 06.08.25.45.13 ou lafermedelamharo@orange.fr

Hipster Burger (restauration à emporter)

Le jeudi midi, place Saint Hubert ; contact tél. 06.22.99.94.13, page facebook l'Hipster Burger ; tous les 2e vendredis du mois à partir de 18 h .

A noter

CMGO : portes ouvertes

CMGO a l'honneur et le plaisir de vous inviter à venir nombreux visiter la carrière du Hinguer à Cast,

Samedi 10 Juin entre 09h00 et 13h00



VIE DES ECOLES



Ecole publique

Piscine

Les élèves de GS/CP et CE1/CE2 ont achevé un cycle de 10 séances de natation à la piscine « Les bassins de l'Aulne » de Châteaulin.

Répartis en 5 groupes suivant leur aisance dans l'eau et encadrés par leurs enseignantes, un maître-nageur et plusieurs parents agréés par l'Éducation Nationale pour cette activité, ils ont tous beaucoup progressé et pris beaucoup de plaisir dans cette activité.

Cette activité est entièrement financée par la commune de Cast.



Une création collective

Les élèves des 4 classes se sont réunis sous un beau soleil pour peindre les panneaux de bois qui prendront prochainement place sur le bâtiment de l'ancienne cantine afin de rendre l'école plus visible depuis le complexe sportif.

Un moment de partage agréable où chacun a participé selon ses possibilités ; les plus grands encadrant les plus jeunes.



Eco-école : affiches de sensibilisation

Suite au ramassage aux alentours de l'école au mois d'octobre, il avait été constaté la présence de nombreux déchets et notamment des mégots, des morceaux de verre. Les éco-délégués de l'école avaient imaginé réaliser des affiches de sensibilisation à destination des usagers du complexe sportif.

C'est la classe de CE1/CE2 qui s'est chargée de la réalisation et elles ont été installées au début du mois d'avril.

Une nouveau ramassage aura lieu à la mi-mai et nous espérons que la quantité de déchets aura fortement diminué.



Portes Ouvertes et inscriptions

Les portes-ouvertes de l'école ont eu lieu le samedi 8 avril et ont permis à une dizaine d'enfants et leurs familles de visiter les locaux et d'échanger avec les enseignantes mais aussi avec les membres de l'APE.

Mais qu'il s'agisse d'une première rentrée ou d'un changement d'école, les enfants nés avant le 1er janvier 2022 peuvent encore être inscrits à l'école pour l'année 2023/2024 !

Pour rappel, les enfants nés en 2020 devront faire leur rentrée en Petite Section au mois de septembre, qu'ils aient atteint ou non leurs 3 ans.

Les enfants nés en 2021 peuvent faire leur rentrée en Toute Petite Section à différents moments de l'année, en fonction de leur date d'anniversaire et de l'acquisition de la propreté mais il est préférable de réaliser une pré-inscription dès maintenant.

Les familles sont invitées à prendre contact dès à présent avec Madame Calvar, directrice :

ec.0290622U@ac-rennes.fr tél. 02.98.73.55.95
ou 06.71.25.96.83



Ecole Notre Dame

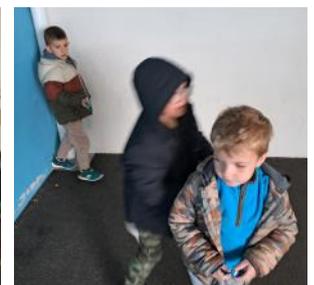
L'école Notre Dame de Cast va courir pour "Vaincre la mucoviscidose." Le jeudi 25 mai prochain, les élèves des cycles 2 et 3 vont courir de manière solidaire avec les écoles d'Enseignement Catholique du secteur (Châteaulin, Crozon, Dinéault, Gouezec, Hanvec, Pleyben et Plonévez-Porzay) au collège St Louis de Châteaulin afin de récolter des fonds pour l'association "Vaincre la mucoviscidose".

Si vous souhaitez donner, cela est possible en ligne directement auprès de l'association :

<https://www.vaincrelamuco.org/> »



ALSH



« Juste après le week-end de Pâques nous avons fait une chasse à l'œuf au centre de loisirs et avons profité pour fêter les vacances ! »

LA VIE ASSOCIATIVE

Vaches Folks

Les Vaches Folks

Samedi 13 mai 2023 – 20h30 – salle polyvalente

Les Vaches Folks reviennent pour leurs concerts de printemps. En 1ère partie de soirée le douarneniste **Dorian Sorriaux**, ancien guitariste des Blues Pills, se lance dans une aventure solo aux accents de folk inspiré. Sa tournée mondiale forte d'une cinquantaine de dates, débute à Cast !



Il sera suivi sur scène par le duo **Foreign Affairs** tout droit venu d'Angleterre. Les deux frères, Adam et Lawrence Purnell, distilleront leur folk entraînant jusqu'au bout de la nuit !

Une soirée à ne rater pour rien au monde !



Ouverture des portes : 20 h Tarif : 15€
Place assise / debout / non numérotée / Gratuit – de 12 ans

Lieux de vente billetterie :

Cast : mairie et bar-pressé « Le Coup de Tabac »

Plomodiern : bar l'Entrepôte

Châteaulin : Le Dépannage Electronique

Le Faou : Aux Plaisirs du Faou

Quimper : l'Endorphine

Sur place

Plus d'infos sur : <https://www.facebook.com/lesvachesfolks/>

Les Vaches Folks, des musiciens et des passionnés au service de la musique « Live » !

Boulistes castois

CLUB DES BOULISTES CASTOIS

Samedi 10 juin, au stade, concours de doublettes ouvert à tous.

4 parties gagnant/gagnant. Mises +25%

Lancer du bouchon à 14h.



Cast en scène

Programme

18ème édition du Festival du théâtre Cast en Scène les 30 juin, 1er et 2 juillet 2023

3 spectacles tout public dans la tradition du festival : humour, rire, détente, convivialité...

vendredi 30 juin à 20h 30 et samedi 1er juillet à 17h :
« **ça pourrait être pire !** » une comédie de Vincent Vari- nier.

La vie n'est pas un conte de fées ! Wil- liam va s'en rendre compte à son insu et découvrir que, dans la vie, il n'y a qu'une seule certitude : si la magie existe encore, les emmerdements aus- si.. Les emmerdements surtout !



Samedi 1er juillet à 20 h 30 et dimanche 2 juillet à 17h



« **La journée de la femme** », de Jean- Christophe Barc

« *Ils profitent de la Journée de la Femme pour régler leurs problèmes d'hommes!* »

Une comédie sur l'amitié, la tolérance et les femmes, bien sûr.

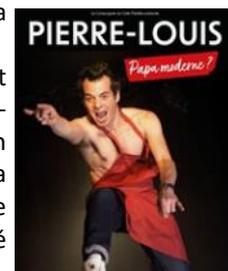
A l'occasion de la "Journée Internation- nale des droits de la Femme", trois amis décident de mitonner un dîner aux petits oignons pour "célébrer" leurs épouses....

Dimanche 2 juillet à 20h30

Pierre-louis, papa moderne

auteurs : Pierre-Louis Jozan, Mathilde Moreau
C'est quoi être un homme et un papa au 21ème siècle ?

Pierre-Louis, lui, est complètement paumé. Il pensait être un homme mo- derne : partage des tâches, éducation des enfants, dans un foyer où sa femme gagne plus que lui. Mais force est de constater que ni lui, ni la société ne sont encore prêts.



Les samedi et dimanche

à partir de 16 h30, café gourmand gratuit sur présenta- tion du ticket d'entrée de 17h

entre les 2 spectacles, **animation gratuite** par des artistes locaux (**Spon** le samedi et... surprise ! le dimanche !)
restauration rapide sur place.

Garderie et goûter gratuits pour les enfants pendant les spectacles de 17 h.

En pratique :

Informations et Réservations auprès de :

Michèle au 06.30.96.04.42

Odette au 06.70.05.66.41

ou Dédé au 07.83.31.05.30.

Ou sur www.castenscene.com

● Groupes de marche

CIRCUITS DE RANDONNEES

Départ à 14 heures du parking des anciens combattants au bourg de CAST

MARDI 9 mai 2023

Circuit de La chapelle ST SEBASTIEN : 6kms/4kms
Départ du parking de la chapelle. Prendre la route vers la croix, tourner à gauche, traverser pour descendre par Ty Hamp, à droite vers Kergustans, à gauche pour rejoindre Lestrevet. Monter et prendre à droite pour rejoindre la plage Pors ar Vag. Revenir par la pointe et la route pour rejoindre le parking : 2ème circuit : après Ty Hamp, à gauche, descendre pour rejoindre la plage de Pors ar Vag, la longer jusqu'aux escaliers, monter à gauche et monter la route pour rejoindre le parking.

Balisage : aucun

Difficulté : montées

MARDI 16 mai 2023

Circuit de Pleyben/Saint Laurent : 6 kms/4km

Prendre la ligne de chemin de fer jusque la route, revenir par la route, rentrée dans le bois et retourner par la rue des écoles 2ème circuit : à couper pour rentrer dans le bois.

Balisage : jaune

Difficultés : aucune

MARDI 23 mai 2023

Circuit de ST Gildas : 6kms/4kms

Départ du parking de la chapelle de St-Gildas avec possibilités de couper.

Balisage : jaune

Difficultés : aucune

MARDI 30 mai 2023

Circuit de STE Anne La Palud/ty Anquer , : 6kms/3,5kms

Départ du parking du char à voile. Prendre la plage ou la dune jusqu'au ruisseau, monter vers la chapelle, prendre la route pour revenir au parking (arrêt pour le petit circuit) les autres continuent la route pour rejoindre Ty Anquer et revenir par la plage ou la dune

Balisage : aucun

Difficulté : aucune



Sortie à Pont-Aven

« Mardi 28 mars, 15 Ruz Botou ont pris la direction de Pont-Aven/Nevez. Tout le monde s'est retrouvé sur le parking du bois du Hénan après le moulin du Hénan. Il y avait tellement

de belles choses à voir dans ce circuit que nous n'avons fait que 5 kms. Ce circuit était facile, on a longé l'AVEN, bien fléché. Nous avons repris la route sur Pont-Aven pour rejoindre le reste du groupe. Nous étions 23 au restaurant de Céline et Jean Marc (anciens de Cast et Quéméneven). Notre copine Josselyne a eu le droit à sa bougie pour ses 70 ans. Après ce bon repas, dans un cadre enchanteur, nous sommes repartis sur NEVEZ parking les Chaumières. On est descendu à l'anse de Rospico, sur un GR chaotique. Nous avons visité le village des Chaumières et la chapelle de Trémorvezen. Après cette journée sans pluie mais nuageuse, nous avons repris notre route pour CAST. "

● Dojo du Porzay

Photo souvenir après l'entraînement avec Darcel Yandzi dimanche 9 avril à Plabennec.

Pour info, il est une référence sur le travail debout notamment avec un magnifique judo en décalage, rythme et explosivité. Il a été entraîneur de l'équipe de France et d'autre équipes nationales.

Judoka Français 7^e dan il a été titré à de nombreuses reprises.

Un grand merci pour son accessibilité et son goût du partage !



● Agenda

Agenda 2023 (sous réserve de modifications)

Mai 2023

Lundi 8 à 11 h : commémoration de l'armistice du 8 mai 1945

Samedi 13 : Vaches Folks

Juin-Juillet 2023

Vendredi 30 juin, samedi 1er et dimanche 2 juillet : Cast en scène

Vendredi 7 : boum de l'école publique—APE

Septembre 2023

Samedi 2 : forum des associations

Dimanche 3 : assemblée générale société de chasse

Samedi 9, dimanche 10 : fêtes de Cast—comité d'animation

Samedi 23 : repas du CCAS